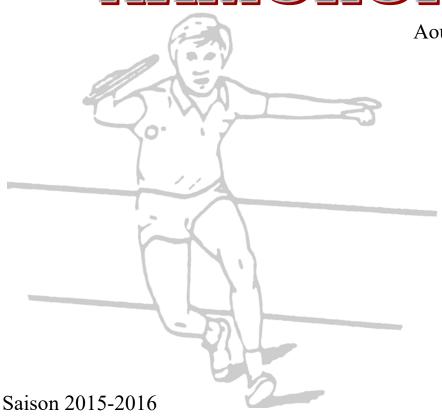




PROVINCE DE NAMUR

Aile Francophone de la Fédération Royale Belge de Tennis de Table.





Aout Septembre 2015 Numéro 1

52^{ème} année

Bureau de dépôt : 5100 JAMBES

COMITÉ PROVINCIAL NAMUROIS Numéro d'agréation : P705184

Siège social: Rue Charles Karler, 12 5100 Jambes CCP: BE93 0000 7057 4267

Editeur responsable

Léon Liessens Rue Charles Karler, 12 5100 Jambes

CENTRE NAMUROIS DES SPORTS

CAFETERIA

Gérants : Ronald et Michaël Petite restauration

SALLE POUR RECEPTION ET BANQUET (200 Couverts) POSSIBILITE DE TOUTE ORGANISATION

ORGANISATIONS PONGISTES

DU COMITÉ PROVINCIAL NAMUROIS

AVENUE DE TABORA, 21 - 5000 NAMUR TEL: 081/73.32.47



FÉDÉRATION ROYALE BELGE DE TENNIS DE TABLE A.S.B.L AILE FRANCOPHONE

BULLETIN OFFICIEL DE LA PROVINCE DE NAMUR



<u>Editeur responsable</u>: LIESSENS Léon, rue Charles Karler, 12 5100 – Jambes

Tél: 081 / 30 53 08 GSM 0498 / 205 469 **E-mail: liessens.leon@skynet.be**

<u>Coordinateur</u>: WINAND Philippe, Avenue de la Sauge, 13 5100 Jambes

Tél: 081 / 30 71 67 GSM: 0476 / 64 51 51 **E-mail: piwi5100@gmail.com**

SOMMAIRE

4	Abonnement au bulletin namurois	27	Tournoi au féminin
5	Comité provincial namurois	28	Championnats provinciaux
6	Composition des commissions et répartition des tâches	34	Masters namurois
9	Modification à l'annuaire	36	Résultats des masters
10	Forfaits généraux Trésorerie	40	Annonce masters
11	Budget prévisionnel		
14	Rappels concernant l'interclubs		
18	Portes ouvertes		
19	Formulaire de participation portes ouvertes		
20	Coupe de la province		

ABONNEMENT AU BULLETIN NAMUROIS

Pour la saison 2015-2016 :

Un exemplaire obligatoire pour les clubs sera facturé 30€. Toute personne souhaitant recevoir le bulletin peut souscrire un abonnement dont le coût s'élèvera à 20€. Les B.O. seront édités environ toutes les six semaines. Dans ces coûts, il a été tenu compte du développement et de la maintenance de notre site internet.

Les informations officielles seront, à la fois, éditées dans le B.O. et sur notre site internet. Il est donc possible de consulter et d'imprimer le B.O. à partir du site provincial : www.frbtt-namur.be

Si vous souhaitez renouveler votre abonnement, n'oubliez pas d'effectuer le payement sur le n° de compte : **BE93 0000 7057 4267.**

Rappel: Le présent bulletin sera encore envoyé aux abonnés dont le paiement n'a pas été enregistré. Il sera automatiquement mis fin à l'envoi du BO n° 2 d'octobre - novembre 2015 aux personnes n'ayant pas renouvelé leur abonnement.

Pour les nouveaux abonnés, veuillez renvoyer le formulaire ci-dessous.

DEMANDE D'ABONNEMENT

Nom et prénom :
Rue
Code postal : Localité :
désire souscrire, pour la saison 2015-2016, un abonnement au bulletin officiel namurois dont la redevance d'un montant de 20€ sera versé le compte : BE93 0000 7057 4267 du Comité provincial namurois.
A renvoyer chez: M. Philippe Winand

M. Philippe Winand

Avenue de la Sauge, 13 - 5100 Jambes.

E-mail: piwi5100@gmail.com

Afin de continuer à recevoir le BO, n'oubliez pas de lui communiquer tout changement d'adresse

<u>Président d'Honneur</u>: « Feu » Gilbert HAWOTTE

<u>Président</u>: M. Léon LIESSENS, rue Charles Karler, 12 - 5100 JAMBES

2 081 / 305 308 - 0498 / 205 469 E-mail: <u>liessens.leon@skynet.be</u>

Secrétaire: **M. Francis FREDERIC**, rue St.Roch, 91 - 5060 SAMBREVILLE

2 071 / 775 710 - 0475 / 596 067 E-mail: francis.frederic@hotmail.be

<u>Trésorier</u>: M. Jean-Claude OGER, place des Tilleuls, 30 – 5004 BOUGE

2 0496 / 478 498

E-mail: <u>oger.jeanclaude@gmail.com</u>

Compte n°: BE93 0000 7057 4267

(Tennis de Table - Comité Provincial Namurois)

<u>Vice-Président</u>: M. Bernard VAN KERM, route de Namêche, 30 - 5310 LEUZE

☎ 081 / 512 419 - 0477 / 775 161 E-mail: <u>bernard.vankerm@skynet.be</u>

Membres: Mme. Claire FOLIE, allée St Vincent, 15 – 5100 JAMBES

2 081/549 683 - 0495 / 557 715

E-mail: cfolie@hotmail.com

M. Frédéric GRANDJEAN, rue des Nobles, 74 – 5003 ST MARC

2 : 0485 / 40 87 39

E-mail: frederic.grandjean@hotmail.com

E-mail: pascal.noel.cpn@gmail.com

Mme. Isabelle PIETQUIN, rue de la Vieille Sambre, 1A – 5190 MORNIMONT

Tél.- Fax: 071 / 781 176 - 0494 / 193 417

E-mail: pietquinisabelle@gmail.com

M. Philippe WINAND, avenue de la Sauge, 13 – 5100 JAMBES

2 081 / 307 167 - 0476 / 645 151

E-mail: piwi5100@gmail.com

Commissions provinciales#

Commissions instituées par le C.P.N. suivant l'article 136 du Règlement d'Ordre Intérieur de l'Aile francophone de la F.R.B.T.T.

Commission d'arbitrage.

Président : M. Philippe WINAND Vice-président : M. Pascal NOËL

Membres: MM. Franky ANTOINE - Claire FOLIE – Léon LIESSENS

Commission technique des jeunes.

Président : M. Léon LIESSENS

Vice-Président : M. Pascal NOËL

Trésorier : M. Jean-Claude OGER

Support informatique : MM. Frédéric GRANDJEAN – Pascal NOËL

Responsable technique : M. Vincent DUVIVIER

Membres commission technique : M. Jean-Christophe CHAUDIER - Melle. Laurence JUNKER

Organisations provinciales – régionales - internationales

MM. Léon LIESSENS - Pascal NOËL - Jean-Claude OGER - Mme Isabelle PIETQUIN - Mme Claire FOLIE

Commission de propagande.

Président M. Pascal NOËL (Administration stage de Godinne, Ethias)

Vice-Présidente - secrétaire : Mme. Isabelle PIETQUIN (Portes ouvertes, Tournoi au Féminin)

Support informatique C.P.J.D.S.: M. Frédéric GRANDJEAN

Membres : MM. Léon LIESSENS – Mme Claire FOLIE –

Bernard VAN KERM (stage de Godinne)

M. Frédéric GRANDJEAN (Circuit Provincial Jeunes «Dandoy Sports»)

Commission des « vétérans et aînées ».

Président d'Honneur : « Feu » Albert PLATTON

Membres d'Honneur : « Feu » Claude RIBIERE, « Feu » Paul ROUSSELLE

Bureau directeur : pouvoir décisionnel

Président : M. Francis FREDERIC

Vice-Président : M. Willy VERBESSELT - route de Gembloux, 319 - 5002 St SERVAIS

2 0475/902 958

Secrétaire-coordinateur : M. Freddy ROMAINVILLE, rue Rominet, 116 – 5060 AUVELAIS

Tél.- Fax : 071 / 743 680 — romainvi@voo.be

> Commission élargie : membres

1er suppléant: M. Bernard BOUSREZ - rue Monceau, 132a - 5500 FALMIGNOUL

2 0496/727 237 - bernardb180761@hotmail.com

2^{ème} **suppléante**: Mme. Bernadette BOULARD - rue René Rubay, 35 – 5032 ISNES

2 081/567 350 - 0498/812 728 - <u>bboulard@start.partena.be</u>

3^{éme} **suppléant**: M. Yannick GERARD – rue de Namur, 20 - 5190 S P Y

The area of the control of the contr

4ème **suppléante :** Mme. Fabienne CLEDA - rue de la Station, 45/11 – 5621 MORIALME

2 0499/417.214 - fabienne.cleda@gmail.com

Organisations sportives provinciales

Membres:

MM. FREDERIC - LIESSENS - NOËL - OGER – VAN KERM – GRANDJEAN – WINAND – MME. FOLIE – PIETQUIN

CELLULE INTERCLUBS

→ Remise et a<u>vancements des matches</u>

M. Bernard Van KERM

Membres: MM. Francis FREDERIC - Philippe WINAND - Pascal NOËL

> Réception et communication des résultats interclubs.

M. Bernard VAN KERM - E-mail: bernard.vankerm@skynet.be
<a href="mailto:bernard.vankerm.bernar

> Réception et contrôle des feuilles de matches.

M. Francis FREDERIC

Gestion des plaintes

Réception des plaintes : M. Francis FREDERIC

Gestion: M. Pascal NOËL - Bernard VAN KERM - Philippe WINAND

Gestion des intempéries.

MM. Francis FREDERIC - Léon LIESSENS – Pascal NOËL – Bernard VAN KERM – Philippe WINAND

> Gestion du calendrier.

M. Bernard VAN KERM

Finales interclubs – Play-off.

MM. Pascal NOËL – Bernard VAN KERM – Philippe WINAND

CELLULE DES COUPES ET DES COMPETITIONS INDIVIDUELLES.

Coupes provinciales.

Responsable : Mme. Isabelle PIETQUIN

Calendrier – réception, contrôle des feuilles de matches

Membres: MM. Pascal NOËL

Critériums – Ethias - Challenges (autorisations).

Responsable : M. Pascal NOËL

Membres: MM. Franky ANTOINE - Frédéric GRANDJEAN

Masters – Tournois

Responsable : M. Frédéric GRANDJEAN

Membres: MM. Pascal NOËL – Philippe WINAND

> Championnats provinciaux.

Inscriptions: M. Philippe WINAND
Tableaux et horaire: M. Philippe WINAND

Juges-arbitres: MM. Philippe WINAND – Pascal NOËL - Jean-Claude OGER

CELLULE DES CLASSEMENTS.

Vérification et détermination (simclass) :

Responsable: M. Bernard VAN KERM

Réception des réclamations (jusque C0) :

Responsable: M. Pascal NOËL – encodage et coordination

Membres : MM. Jean-Claude OGER - Philippe WINAND – Léon LIESSENS

Mme Isabelle PIETQUIN

• INTERNATIONAUX JEUNES DE LA VILLE DE NAMUR.

Responsable : M. Léon LIESSENS
Adjoint : Mme Isabelle PIETQUIN
Support informatique : Frédéric GRANDJEAN

Membres: MM. Jean-Claude OGER – Mme Claire FOLIE -

M.Nicolas PONCELET – Invitations et compositions des délégations

Juges-arbitres: MM. Philippe WINAND – Pascal NOËL

Administration#

Bureau C.P. – Tâches techniques et administratives générales

Président : M. Léon LIESSENS Secrétaire : M. Francis FREDERIC Trésorier : M. Jean-Claude OGER

Secrétariat

Secrétaire : M. Francis FREDERIC

Membres: MM. Léon LIESSENS – Pascal NOËL

Trésorerie – Budget – Comptabilité.

Titulaire et signataire des comptes : M. Jean-Claude OGER

Signataires des comptes : MM. Léon LIESSENS - Francis FREDERIC

Vérificateurs des comptes : Désignés lors de l'Assemblée Générale provinciale.

Règlements - Statuts.
 MM. Pascal NOËL - Bernard VAN KERM - Philippe WINAND

Christophe SOUMOY (A.F.)

<u>Labellisation des clubs</u>
 M. Philippe WINAND

<u>Bulletin namurois.</u>
 M. Léon LIESSENS - Editeur Responsable

M. Philippe WINAND - Coordination

• <u>Le Ping Magazine.</u> Mme Claire FOLIE

• <u>Fête des Champions – Diplômes - Trophées.</u>

Organisation « Fête des Champions » Mme Isabelle PIETQUIN

Palmarès: MM. Francis FREDERIC – Léon LIESSENS

Trophées: M. Francis FREDERIC - Mme. Isabelle PIETQUIN

Diplômes: M. Pascal NOËL

• Centre Namurois des Sports - Tabora

Réservations et matériel : M. Léon LIESSENS - M. Bernard VAN KERM

Site internet : www.frbtt-namur.be

<u>Publication site internet :</u> <u>www.frbtt-namur-be</u> + Page Facebook

Responsable : M. Philippe WINAND Membre : M. Pascal NOËL

<u>Développement informatique.</u> MM. Bernard VAN KERM – Pascal NOËL – Philippe WINAND

Fonctions à l'Aile francophone#

Membres de l'Assemblée Générale de l'Aile francophone.

MME. FOLIE - PIETQUIN

MM. FREDERIC - LIESSENS - NOËL -OGER- SOUMOY - VAN KERM - WINAND

Administrateurs du Conseil d'Administration de l'Aile francophone.

Mme. Isabelle PIETQUIN - MM. Pascal NOËL - Bernard VAN KERM

• Commission administrative: M. Francis FREDERIC

M. Pascal NOËL, suppléant

• <u>Commission financière:</u> M. Léon LIESSENS

Commission sportive : M.Bernard VAN KERM

M. Pascal NOËL

Cellule " Arbitrage" : M. Philippe WINAND

Cellule " Au Féminin": Mme Isabelle PIETQUIN

Cellule " Labellisation" : M. Philippe WINAND

Cellule "Vétérans":
M. Freddy ROMAINVILLE

Commission d'avis :
 M. Léon LIESSENS

M. Bernard VAN KERM, suppléant

Commission des élites :
 M. Vincent DUVIVIER

M. Léon LIESSENS

INSTANCES DISCIPLINAIRES

Parquet provincial - M. Philippe WINAND, délégué disciplinaire

M. Francis Frédéric, secrétaire provincial

- M. Léon LIESSENS

Parquet fédéral - Un délégué disciplinaire

Le secrétaire général

- Le délégué interclubs Bruxelles/Wallonie

Commission disciplinaire de l'Aile francophone

- Un membre issu du C.A. de l'Aile francophone

Un membre issu d'une province non concernée

- Un membre étranger aux différentes cellules, comités

provinciaux et/ou de l'Aile francophone.

• <u>Instance disciplinaire d'appel :</u> - Un membre issu du C.A. de l'Aile francophone,

- Un membre d'une province non concernée

- Un membre étranger aux différentes cellules, comités

provinciaux et/ou de l'Aile francophone.

Fonctions au national#

Membres du Conseil National et du Conseil d'Administration National.

MM. Pascal NOËL - Bernard VAN KERM

MODIFICATIONS A L'ANNUAIRE PROVINCIAL

Ping BURNOT N218

Responsable interclubs : Jean TOUSSAINT : GSM <u>0495/036034</u>

FORFAITS GENERAUX

MESSIEURS DAMES

CHASTRES C **DIVISION 5R** LIGNY A **DIVISION 2A**

COUVIN D **DIVISION 6U FLAWINNE B DIVISION 4C**

> P-M HASTIERE A **DIVISION 3E**

Les seules feuilles de matches informatisées du format repris sur le site http://www.namurfrbtt.be/DocFormInter ainsi que celles des carnets d'arbitrage officiels sont autorisées.

Les photocopies du carnet d'arbitrage et autres ne sont pas autorisées et seront à l'avenir sanctionnées d'une amende.

Les clubs concernés actuellement : **EVREHAILLES (N131)**

T.T. NAMUR (N102)

PAL. SARTOISE (N188)

Il est aussi demandé de bien contrôler les numéros de match se trouvant sur le site.

(VODECEE N219)

Pour le CPN Fr FREDERIC Secrétaire provincial

Trésorerie (au 18/09/2015)

Saisons précédentes

ROI (1/7/14)

§ 1 sont qualifiés les affiliés en ordre de trésorerie envers leur CP art 20

- § 2 Les joueurs suivants ne sont donc pas qualifiés.
- Cartiaux D (N047) : 16,00 € ;
- Galante F (N211) : 11,00 € ;
- Obert L (H306): 20,00 € + 5 (majoration 20 % avec mini 5 €) = 25 €;
- Potemberg R (N210) : 16,00 € ;
- Versonnen A (N100) : 17,00 € ;
- Voinot L (N027) : 36,00 €:
- Theys J (N025): 24,00 € + majoration 5 €(20% avec mini 5 €) = 29 €;

Voici les coordonnées du compte où faire les versements :

IBAN: BE93 0000 7057 4267 du CPN

BIC: BPOTBEB1

Pour le CPN OGER Jean-Claude Trésorier

Budget prévisionnel - Saison 2015 - 2016

Dépenses	€	Recettes	€
Со	mité Provin	cial	
	Budget		Budget
Matériel et réparations CPN	2.815,20	Affiliations joueurs	43.560,00
Documents provinciaux (annuaires)	4.000,00	Inscriptions équipes Interclubs Messieurs	6.000,00
Documents provinciaux (carnets d'arbitrage)	1.750,00	Inscriptions équipes Interclubs Dames	1.000,00
Documents provinciaux (annuaires AF)	0,00	Inscriptions Championnats Provinciaux	7.000,00
Achats de balles CPN	2.000,00	Redevances tournois, challenges	1.300,00
Redevance Aile Francophone	0,00	Abonnements BO	3.000,00
Assurances	400,00	Amendes	10.000,00
Frais de publication BO	1.200,00	Documents provinciaux (annuaires)	3.000,00
Frais de représentation CPN	700,00	Documents provinciaux (carnets d'arbitrage)	2.200,00
Frais de réunion CPN	800,00	Documents provinciaux (annuaires AF)	0,00
Frais administratifs CPN	3.500,00	Inscriptions Coupe de Province Messieurs	400,00
Site internet	200,00	Inscriptions Coupe de Province Dames	80,00
Frais d'organisation Interclubs	2.500,00	Inscriptions Souper des Champions	1.200,00
Frais d'organisation Championnats Provinciaux	5.268,00	Subsides CPN	13.125,00
Frais d'organisation Journée Finale Masters	800,00	Sponsoring Annuaire Provincial et BO	450,00
Frais d'organisation Journée Finale Coupe de Province		Sponsoring Championnats Provinciaux	0,00
Frais d'organisation Souper des Champions	4.500,00	Produits divers CPN	4.000,00
Frais de fonctionnement CPN	15.000,00	Intérêts bancaires	200,00
Frais bancaires	250,00	Accroissements appliqués CPN	0,00
Intervention dans la participation aux Championnats de Belgique	500,00		
	47.083,20		96.515,00
Résultat budgété:	49.431,80		
Commission		des Jeunes	_
	Budget		Budget

Budget prévisionnel - Saison 2015 - 2016

	Commission Provinciale des V	/étérans Namurois	
Résultat budgété:	-2.616,00		
	5.760,00		3.144,00
Frais de vêtements Commission d'Arbitrage	75,00		
Indemnités arbitres	5.145,00	ll .	
Frais administratifs Commission d'Arbitrage	250,00		
Frais de réunion Commission d'Arbitrage	20,00	ll .	
Frais de représentation Commission d'Arbitra			
Matériel et réparation Commission d'Arbitrag		Redevance Commission d'Arbitrage	3.144,00
	Budget		Budget
	Commission d'Ark	pitrage	
Résultat budgété:	-37.525,00		
	61.165,00		23.640,00
Entraînements	27.000,00		
Frais de stage de Détection	690,00	ll .	
Frais de compétitions CTJN	12.750,00	ll .	
Frais de stages CTJN	1.600,00		
Frais d'organisation IJN	14.900,00		
Frais administratifs CTJN	400,00		
Frais de représentation CTJN Frais de réunion CTJN	0.00	ll .	
	400,00	ll .	3.000,00
Achats de balles CTJN Frais de vêtements CTJN		Inscriptions compétitions CTJN Subsides CTJN	640,00 3.800,00
Matériel et réparations CTJN	·	Inscriptions et recettes diverses IJN	16.800,00
Loyers CTJN		Inscriptions stages CTJN	2.400,00

Budget prévisionnel - Saison 2015 - 2016

	Budget		Budget
Frais de vêtements CPVN	180,00	Inscriptions équipes Interclubs Vétérans	500,00
Frais de représentation CPVN	320,00	Amendes CPNV	25,00
Frais de réunion CPVN	325,00	Inscriptions compétitions CPNV	710,00
Frais administratifs CPVN	775,00		
Frais de fonctionnement CPVN	900,00		
Frais d'organisations CPVN	3.300,00		
	5.800,00		1.235,00
Résultat budgété:	-4.565,00		,
•	ommission de Pro		
	Budget		Budget
Frais de représentation Commission de Propagande	100,00	Inscriptions Stage de Godinne	8.500,00
Frais de réunion Commission de Propagande	20,00	Recettes diverses Commission de Propagande	700,00
Frais administratifs Commission de Propagande	200,00	Subsides Commissions de Propagande	1.800,00
Frais d'organisations Commission de Propagande	3.490,00		
Frais d'organisation Stage de Godinne	14.000,00		
Achat matériel	150,00		
Label des clubs + Portes ouvertes	3.250,00		
	21.210,00	11	11.000,00
Résultat budgété:	-10.210,00		
Résultat budgété total:	-5.484,20		

Quelques petits rappels importants concernant l'interclubs

Quel est le rôle du capitaine ?

Art. C.10.6.02. Missions:

§1 Le capitaine est responsable de son équipe.

§2 Le capitaine remplit toutes les formalités administratives; ainsi, notamment, il :

- communique au juge-arbitre la composition de son équipe et l'ordre de ses joueurs et ceci en même temps que le capitaine de l'équipe adverse, au plus tard 10 minutes avant le début de la rencontre;
 - émet les réserves et remarques sur la feuille de match;
 - signe la feuille de match, à l'issue de la rencontre;
- officie comme juge-arbitre, si son équipe est visitée, au cas où il n'y a pas de juge-arbitre officiellement désigné;
 - peut vérifier l'identité des joueurs de l'équipe adverse et du juge-arbitre;
 - est le seul habilité à prendre une décision au nom de son équipe;
- est le seul habilité à juger pour son équipe, si les rencontres se jouent deux par deux ou s'il est dérogé à cette règle

Son rôle n'est pas à prendre à la légère puisque c'est lui qui décide au nom se son équipe. Il doit par conséquent être désigné AVANT le début de la rencontre et son nom doit être inscrit sur la feuille de match.

Le capitaine ne doit pas forcément faire partie de l'équipe, la seule condition est qu'il doit être affilié et activé.

Quel est le rôle du juge-arbitre ?

Art. C.10.7.01. Chaque rencontre est dirigée par un juge-arbitre majeur.

Art. C.10.7.02. Un juge-arbitre et des arbitres peuvent être désignés pour officier par le (la) comité (commission) (cellule) compétent(e). A la demande des cercles sportifs, les rencontres d'interclubs peuvent être dirigées par des arbitres officiels dont les frais sont à charge du club demandeur.

Art. C.10.7.03. Désignation :

§1 S'il n'y a pas de juge-arbitre désigné ou si le juge-arbitre n'est pas présent dix minutes avant le début de la rencontre, il appartient au cercle sportif visité de fournir un juge-arbitre.

§2 En dernier ressort, c'est le capitaine de l'équipe visitée qui remplit cette fonction.

Art. C.10.7.04. Le juge-arbitre doit être affilié et activé à l'AFTT. Il ne peut être sous le coup d'une sanction lui interdisant d'exercer la fonction de juge-arbitre.

Art. C.10.7.05. Le juge-arbitre :

- fait l'appel des joueurs;
- vérifie leur identité;
- remplit la feuille de match;
- désigne les arbitres des différents matches;
- veille à ce que les matches d'une rencontre se disputent avec la même marque de balles;
- veille au bon déroulement de la rencontre;
- veille à l'application des règlements;
- note les infractions constatées;
- note les réserves éventuelles;
- note les réclamations éventuelles;
- signe la feuille de match à l'issue de la rencontre;
- fait signer la feuille de match par les capitaines de chaque équipe.

Les noms des capitaines et du juge arbitre doivent être indiqués AVANT le début de la rencontre.

La raison est simple, en cas de problème, seul le capitaine peut prendre une décision au nom de son équipe et inscrire une remarque sur la feuille de match. Ce n'est donc pas au moment de l'incident qu'il doit être désigné, ce qui risquerait encore de rajouter de la pression.

Quel est le rôle des arbitres ?

Art. C.10.8.01. Lorsqu'il n'y a pas d'arbitres officiels désignés par un comité ou lorsque leur nombre est insuffisant, les deux équipes sont tenues de fournir à tour de rôle, des arbitres qualifiés, c'est-à-

dire régulièrement affiliés et activés à l'AFTT et n'étant pas sous le coup d'une sanction leur interdisant d'arbitrer.

Art. C.10.8.02. En cas d'accord préalable des deux capitaines, l'arbitrage peut également être assuré par le cercle sportif visité pour autant que les personnes soient régulièrement affiliées et activées à l'AFTT et ne soient pas sous le coup d'une sanction leur interdisant d'arbitrer.

Art. C.10.8.03. Joueurs

§1er En dernier ressort, les arbitres peuvent être des joueurs participant à la rencontre.

§2 Dans le cas visé au paragraphe 1er, l'arbitrage doit être assuré de telle manière qu'il n'entrave pas le bon déroulement de la rencontre.

Art. C.10.8.04. Si une équipe ne fournit pas les arbitres requis, le juge-arbitre déclare le match en question perdu par l'équipe en faute et une amende lui sera infligée.

Ici, l'attention est attirée sur l'obligation des 2 équipes de fournir à tour de rôle un arbitre. L'arbitre ne doit pas nécessairement faire partie de l'équipe mais il doit être affilié et activé à l'AFTT.

L'arbitre n'est pas passif et ne se limite pas à mettre les points. Il doit aussi notamment faire le toss, de contrôler l'ordre des services, décider des balles touchant le filet au service en attendant pas que les joueurs le fassent à leur place, des deux balles et autres interruptions de jeux. C'est lui qui décide de l'attribution du point à la fin de l'échange sans se faire influencer par les joueurs ou autres. Il doit faire changer les joueurs de côté lorsqu'un joueur est à 5 points dans le 5 ième set. Ceci n'est pas laissé à l'appréciation des joueurs mais est une obligation.

La feuille de match

Art. C.12.1.01. Une feuille de match, de modèle officiel est fournie par le cercle sportif visité.

Art. C.12.1.02. Le juge-arbitre y mentionne :

le local et l'adresse où se déroule la rencontre;

le genre de compétition: interclubs Messieurs, Dames, Catégories d'âge:

la date de la compétition;

le numéro de la rencontre;

la division et la série;

l'heure du début de la rencontre;

l'identification des équipes et l'indice des cercles sportifs;

nom et prénom des joueurs en caractère d'imprimerie;

les classements personnalisés et l'indice de référence des joueurs;

les nom et prénom des capitaines (en caractère d'imprimerie);

le résultat détaillé de chaque match et total cumulé;

le résultat final de la rencontre;

le nombre de victoires individuelles pour chaque joueur;

l'heure de fin de rencontre;

les signatures des capitaines;

les remarques et réserves éventuelles;

le nom, prénom et signature du juge-arbitre.

Art. C.12.1.03. Les réserves doivent être inscrites obligatoirement avant le début de la rencontre, sauf événement survenant pendant ou après celle-ci.

A défaut, les remarques et réserves seront considérées comme nulles et non avenues.

Art. C.12.1.04. Toute correction ou ajout sur la feuille de match ne sont valables que s'ils sont paraphés par le juge-arbitre et les capitaines.

Contrairement à une pratique répandue à tort, il n'y a pas de point attribué au match entre deux WO de chaque équipe. Le résultat est donc sur 15 matches en messieurs et 9 en dames.

Ceux qui sont intéressés par les lois du tennis de table ou se posent des questions peuvent consulter toute la réglementation sur le site du CPN en suivant le lien http://www.namur-frbtt.be/RegSport.

SAISON 2015-2016



PORTES OUVERTES

Pendant la période du 15/08/2015 au 15/03/2016 (Une seule organisation par année sportive)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Inscriptions:

Celles-ci devront <u>parvenir chez Isabelle Pietquin</u> <u>au moins un mois</u> avant la date d'organisation de la manifestation.

Par retour de courrier, les cercles sportifs recevront confirmation de leur participation, le document excel (liste de participants) ainsi que le document pour le moniteur agréé par l'adeps.

2. Devoirs des cercles sportifs organisateurs :

- a) Apposer éventuellement leurs affiches.
- b) Assurer une publicité de nature à attirer un maximum de participants.
- c) Assurer une présence effective et un accueil chaleureux aux participants lors des portes ouvertes. (un contrôle sur place sera effectué par la responsable provinciale)
- d) Qu'il y ait eu ou non des participants à votre journée POP, <u>renvoyez impérativement</u> (UNIQUEMENT par courriel support excel) la liste des participants à l'adresse suivante : <u>isabelle.pietquin@gmail.com</u> dans les 5 JOURS OUVRABLES) qui suivent <u>l'organisation, sous peine de nullité de l'octroi du bon d'achat,</u> , ainsi que la note de frais du cadre diplômé figurant sur la liste officielle de la Fédération.

Ces mesures seront de stricte application.

Les formulaires sont disponibles sur le site de la province : www.frbtt-namur.be

- e) Ne renseigner sur les listes <u>que les visiteurs n'ayant jamais été affiliés à une</u> <u>quelconque fédération de tennis de table ou ne bénéficiant pas d'une licence A dans l'année de référence</u>.
- f) Le club participant doit envoyer une copie de l'affiliation du nouveau joueur ou un mail indiquant les renseignements concernant le nouveau joueur affilié à la responsable des Portes Ouvertes de la Province. Celle-ci contrôlera alors si le nom de ce joueur figure sur la liste des participants aux POP et sur la liste de force du club concerné.
 - L'affiliation sera elle, envoyée directement à l'AFTT.

3. Avantages des cercles sportifs pris en compte par le C.P.N.

a) Le cercle sportif qui a effectivement satisfait à toutes les conditions des points 1 et 2, recevra comme cadeau :

Un bon d'achat d'une valeur de 75,00 euros valable dans un des magasins DANDOY.

- b) Le cadre technique (figurant sur la liste officielle de la Fédération) recevra un défraiement de 40,00 € pris en charge par la province de Namur sous condition d'envoi de la note de frais dans les délais impartis. Une seule prestation de moniteur sera acceptée par cercle sportif.
- c) Le club recevra une remise de 11€ sur l'inscription de chaque nouveau joueur affilié suite aux portes ouvertes ayant répondu à toutes les conditions des points de ce présent règlement.

Responsable: Isabelle Pietquin, - Tél: 071/781 176 - GSM: 0494 / 193 417

E-mail: isabelle.pietquin@gmail.com

FORMULAIRE DE PARTICIPATION AUX JOURNEES PORTES A RENVOYER DUMENT COMPLETE A LA RESPONSABLE

<u>DE LA PROVINCE DE NAMUR</u>

AU MOINS UN MOIS AVANT LA DATE D'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION



CERCLE SPORTIF: INDICE: RESPONSABLE : <u>Nom :</u> <u>Prénom :</u> Adresse: <u>Téléphone :</u> Email : Organisera sa journée "Portes Ouvertes Ping" selon les modalités suivantes : Date d'organisation: (date au choix entre le 15/08/2015 et le 15/03/2016) Horaire : Local: Activités prévues Le cercle sportif aura un cadre présent : oui non (une seule prestation de cadre sera prise en charge par la Province de Namur) Nom et Prénom du cadre agréé par la Fédération : Numéro de brevet : Niveau : Cadeau de participation : UN BON D'ACHAT D'UNE VALEUR DE 75,00 EUROS VALABLE DANS UN DES MAGASINS DANDOY. UNE REMISE DE 11€ SUR L'AFFILIATION DU NOUVEAU JOUEUR Signature du responsable du cercle sportif, qui s'engage à respecter scrupuleusement les conditions de participation Date : Signature: RESPONSABLE PROVINCIALE : Isabelle PIETQUIN GSM: 0494/193417 mail: isabelle.pietquin@gmail.com Tél: 071/781176

COUPE DE LA PROVINCE

- La coupe organisée par le C.P.N. est réservée aux joueurs dames et messieurs affiliés au sein d'un club. Les rencontres se disputent par équipes de 2 à 4 joueurs appartenant au même club sans restriction de classement des participants. Les noms des joueurs devront être communiqués avant la compétition au responsable de la coupe. A chaque tour, uniquement 2 des 4 disputeront les matchs de simple. Le match de double peut être disputé par 2 des 4 joueurs quels qu'ils soient. Il est important de savoir à l'avance que les équipes qualifiées pour la finale francophone du 1 mai doivent impérativement, sous peine d'amende, participer à cette journée. Les vainqueurs de la coupe provinciale sont concernés par ce point ainsi que le finaliste de la province d'accueil de la compétition (chaque province étant concernée 1 fois tous les 5 ans)
- Une dame ne peut être alignée dans la compétition messieurs.
- La coupe se joue suivant les règlements sportifs de la Fédération et elle sera attribuée au club de l'équipe victorieuse.
- La coupe se joue selon la formule « CORBILLON » en 4 sets gagnants de 11 points, les 2 joueurs visités qui jouent les simples étant désignés par les lettres A et B et les 2 joueurs visiteurs qui jouent les simples par les lettres X et Y. Ces lettres sont désignées par tirage au sort dans chaque équipe.
- L'ordre des rencontres est le suivant :

1^{er} simple : visité 1A - visiteur 1X et 2^{ème} simple : visité 2B - visiteur 2Y Double

3^{ème} simple: visité 1A - visiteur 2Y et 4^{ème}

simple : visité 2B - visiteur 1X

- Toutes les rencontres doivent être jouées sauf lors de la journée finale.
- Un club peut inscrire le nombre d'équipes qu'il désire, elles seront différenciées par lettre majuscule. Un joueur ou une joueuse ne peut être inscrite que dans une seule équipe.
- Les joueurs devront obligatoirement disputer leurs matchs de coupe en s'alignant avec leur classement du moment, même si celui-ci a été modifié en cours de saison.
- Chaque set débute avec l'handicap.

Les résultats ne seront pas repris sur les fiches individuelles. Le juge-arbitre indiquera sur la feuille de matchs les résultats avec handicap.

Pour le double, on additionnera les points d'handicap des 4 joueurs participant réellement au double. Ce nombre sera divisé par 4.

Si le reste du quotient est égal à 0, c'est ce quotient qui est attribué.

Si le reste du quotient est différent de 0, le quotient est arrondi à l'unité supérieure.

L'handicap de 1 point est donc possible.

 La date de clôture d'inscription des équipes est prévue fin août. Le calendrier des rencontres sera intégré au calendrier interclubs.

- Le premier tour est joué en poule de 3 équipes. Les matchs d'une même poule se jouent simultanément suivant le tableau établi pour cette compétition. Le premier de chaque poule poursuivra la compétition en tableau final.
- Si le nombre d'équipes inscrites n'est pas divisible par 3 alors une ou deux paires d'équipes ne joueront qu'un match pour le premier tour.
- Un tirage au sort intégral et « dirigé » est réalisé en début de saison en vue de constituer les poules. Les vainqueurs de chaque poule seront placés dans un tableau éliminatoire (comme un tableau de tournoi). Pour la journée finale, le tirage aura lieu sur place.
- « Dirigé » signifie que les équipes d'un même club sont réparties dans le tableau de manière telle qu'elles se rencontrent le plus tard possible et que les premiers tours de la compétition seront éventuellement régionalisés.
- Toutes les rencontres éliminatoires et la journée finale seront disputées dans un local qui sera désigné par le C.P.N. et selon un horaire déterminé.
- Les locaux seront attribués suite à un appel à candidature. Les clubs inscrivant le plus d'équipes seront favorisés.
- Les locaux des tours suivants seront désignés à l'avance en fonction du tableau final.
- Toutes les rencontres débuteront à 15 heures.
- Une coupe de consolation sera organisée entre les non qualifiés du 1er tour qui auront gagné une rencontre dans leur poule. Les équipes concernées devront confirmer leur participation à cette compétition. Un nouveau tirage au sort « dirigé » sera réalisé pour les équipes participantes.
- Le responsable de la coupe ainsi que la commission sont désignés par le C.P.N. pour la durée d'une saison (voir le site de la Province)
- Les feuilles d'arbitrage correctement et complètement remplies avec écriture lisible seront envoyées pour le jeudi suivant la rencontre au responsable de la coupe afin d'assurer une publication rapide des résultats et ainsi permettre à chaque qualifié de connaître son futur adversaire. Le non-respect de cet article sera passible d'amendes au tarif prévu par la province.
- Le droit d'inscription par équipe est fixé par le C.P.N. et le montant doit être versé au C.C.P. 000-0705742-67 du T.T. C.P.N..
- Les ½ et finale Messieurs ainsi que les finales Dames (coupe et consolation) seront disputées dans un local qui sera désigné par le C.P.N.. L'horaire de ces rencontres sera communiqué en temps utile aux clubs concernés. Deux journées de la coupe de consolation Messieurs seront disputées en même temps.
- Dans la mesure des possibilités financières, il sera ou non attribué des prix à chaque journée finale.
- La coupe sera remise lors du souper des champions au club de l'équipe victorieuse qui en aura la garde pendant toute la saison. Elle sera acquise définitivement par le club qui l'aura gagnée trois fois consécutivement ou cinq fois non consécutivement.
- La commission responsable de la coupe sera compétente pour trancher toutes contestations ou litiges éventuels ainsi que les différents points non prévus au présent règlement. Ses décisions seront sans appel.

COUPES PROVINCIALES Inscription des équipes

<u>SAISON 2015 – 2016</u>

CLUB :	INDICE: N

A rentrer pour le lundi 9 novembre 2015 au tard.

NOMBRE D'EQUIPES MESSIEURS :

NOMBRE D'EQUIPES DAMES:

Dates des rencontres (journées prévues) :

 $1^{\text{er-tour}}$: le 12/9/2015, $2^{\text{ème}}$ tour : 5/12/2015, journée réserve : 19/12/2015, $3^{\text{ème}}$ tour : 3/1/2016, $4^{\text{ème}}$ tour : 14/2/2016, $5^{\text{ème}}$ tour : 20/3/2016

Journée finale le 10/4/2016

Les rencontres débuteront à 15h00

Ce document est à remettre ou à renvoyer accompagné de la composition des équipes au responsable de la coupe :

> **Madame Isabelle PIETQUIN** Rue de la Vieille Sambre, 1A 5190 - MORNIMONT

E-mail: <u>isabelle.pietquin@gmail.com</u>

GSM: 0494 / 19 34 17 Tel.: 071 / 78 11 76

COUPES PROVINCIALES Composition des équipes

<u>SAISON 2015 – 2016</u>

LUB:		IN	DICE: N
ESSIEURS			
Equipe A			
·	NOM	Prénom	Classemer
Joueur 1			
Joueur 2			
Joueur 3			
Joueur 4			
Equipe B			
	NOM	Prénom	Classemer
Joueur 1			
Joueur 2			
Joueur 3			
Joueur 4			
Equipe C			
	NOM	Prénom	Classemer
Joueur 1			
Joueur 2			
Joueur 3			
Joueur 4			
Equipe D			
	NOM	Prénom	Classemen
Joueur 1			
Joueur 2			
Joueur 3			
Joueur 4			

Equipe E			
1	NOM	Prénom	Classement
Joueur 1			
Joueur 2			
Joueur 3			
Joueur 4			
Equipe F			
1 1	NOM	Prénom	Classement
Joueur 1			
Joueur 2			
Joueur 3			
Joueur 4			
Equipe G			
	NOM	Prénom	Classement
Joueur 1			
Joueur 2			
Joueur 3			
Joueur 4			
Equipe H			
Equipe II	NOM	Prénom	Classement
Joueur 1	1,01,1	113113111	
Joueur 2			
Joueur 3			
Joueur 4			
Journ 1			
MEC			
MES .			
Equipe A	NOM	Duánam	Classament
Т 1	NOM	Prénom	Classement
Joueur 1			
Joueur 2			
Joueur 3			
Joueur 4			
Equipe B			1 0.4
-	NOM	Prénom	Classement
Joueur 1			
Joueur 2			
Joueur 3			
Joueur 4			
Equipe C			
	NOM	Prénom	Classement
Joueur 1			
Joueur 2			
Joueur 3			
Joueur 4			

COUPES PROVINCIALES Candidature Local

<u>SAISON 2015 – 2016</u>

CLUB:	INDICE : N				
A rentrer pour le lundi 9 novembre 2015 au tard. Appel à candidature pour la mise à disposition de son local					
Les dates prévues sont (cocher les dates Les rencontres débuteront à 15h	s pour lesquelles vous postuler) :				
1er tour (poules):	☐ le 12 septembre 2015.				
2ème tour (tableaux) :	☐ le 5 décembre 2015.				
Journée réserve :	☐ le 19 décembre 2015.				
3ème tour:	☐ le 3 janvier 2016				
4 ^{ème} tour:	☐ le 14 février 2016.				
5 ^{ème} tour:	☐ le 20 mars 2016.				
	avril 2016) et les journées éventuelles olation feront l'objet d'un appel à candidature				
Nombre de tables : (multiple de 2)					

Ce document est à remettre ou à renvoyer accompagné de la composition des équipes au responsable de la coupe :

Madame Isabelle PIETQUIN Rue de la Vieille Sambre, 1A 5190 - MORNIMONT

E-mail: <u>isabelle.pietquin@gmail.com</u>

GSM: 0494 / 19 34 17

Tel.: 071 / 78 11 76





Au féminin

La cellule féminine de l'AFTT organise son 13ème tournoi pour la promotion du tennis de table féminin.

DIMANCHE 11 OCTOBRE 2015

en Province de Namur dans les installations du TT Malonne Hall des Sports du complexe Sportif - Champ Ha à 5020 Malonne

- Le tournoi est exclusivement réservé aux dames affiliées à l'une des deux Ailes de l'ASBL FRBTT ou à une fédération reconnue par l'ITTF
- Il sera fait usage de 20 tables bleues
- Les chaussures de ville et aux semelles traçantes sont interdites
- Les séries suivantes sont prévues
 B / C0-C2 / C4-C6 / D0-D2 / D4-D6 / NC
 et seront disputées par poule avec finale si plusieurs poules
- Inscription unique dans sa série de classement
- Les quatre premières de chaque série seront récompensées

Début de la compétition à 10 heures pour toutes les séries

Présence obligatoire une demi-heure avant le début

Le droit d'inscription est fixé à 10 euros et comprend

un souvenir et le repas (pâtes sauce au choix) qui vous sera servi

entre midi et 14 heures.

Pour les accompagnants, le prix du repas est fixé à 7 euros (à réserver lors des inscriptions)

Les inscriptions (Nom, prénom, club, classement) seront reçues chez la juge-arbitre : dominique.croes@teledisnet.be - 0477 / 38.69.17

Date limite d'inscription : le mardi 5 octobre









Championnats Provinciaux 2016

Dates: Samedi 9 et Dimanche 10 janvier 2016;

Dimanche 17 janvier 2016.

Lieu: Centre Namurois des Sports, Avenue de Tabora à Namur.

<u>Tables</u>: Tables de marque STIGA.

*** Agréées (balles blanches)

Horaire: L'horaire programmé lors de l'élaboration des tableaux sera transmis aux Secrétaires de clubs pour

la fin décembre. Les secrétaires sont priés de transmettre les informations auprès de leurs affiliés inscrits.

Inscriptions:

1) inscription directe sur le site : https://affrbtt-asbl.be/compet indi/AFFRBTT COMPET INDIV INSCRIPTIONS S.html

2) mail chez M. Philippe Winand : piwi5100@gmail.com

Formulaires à télécharger sur le site de la Province : lien pour le lundi 7 décembre 2015 au plus tard.

Aucune inscription ne sera acceptée passé cette date.

<u>Tableaux</u>: L'élaboration des tableaux aura lieu le 18 décembre 2015 à partir de 19h00 au Centre Namurois des Sports, Avenue de Tabora à Namur.

Frais d'inscription : 5,00 € par série (simple) et 8,00 € (par équipe de double).

Le montant total par club sera envoyé aux secrétaires

Compte n° BE93 0000 7057 4267 du Comité Provincial Namurois.

Lors d'une absence non prévenue (48 heures à l'avance) chez le juge-arbitre, le montant du droit d'inscription sera doublé.

Juge Arbitre: Philippe Winand - piwi5100@gmail.com - 0476/645 151

Remarques:

En cas de déséquilibre dans le nombre d'inscriptions pour les 3 journées, le C.P.N pourrait modifier quelque peu le programme prévu.

Séries d'âge:

<u>Jeunes</u>

Poussins: 2007 et plus tard NOUVEAU

Remarque : Cette catégorie n'existant pas encore aux championnats de Belgique, ceux qui souhaitent, éventuellement, y participer doivent s'inscrire en préminimes.

- Préminimes: les joueurs nés en 2005 ou 2006
- Minimes: les joueurs nés en 2003 et 2004.
- Cadets: les joueurs nés en 2001 et 2002.
- Juniors: les joueurs nés en 1998, 1999 et 2000
- -21: les joueurs nés en 1995, 1996 et 1997

<u>Vétérans</u>

- V40: les joueurs nés entre 1975et 1966
- V50: les joueurs nés entre 1965 et 1956
- V60: les joueurs nés entre 1955 et 1951
- V65: les joueurs nés entre 1950 et 1946
- V70: les joueurs nés entre 1945 et 1941
- V75: les joueurs nés entre 1940 et 1936
- V80: les joueurs nés entre 1935 et 1931

• V85: les joueurs nés en 1930 et avant.....

Programme:

Samedi 9 janvier :

Aînées - Vétérans 40 - 50 - 60 - 65 - 70 - 75 - 80Préminimes - Minimes - Cadets - Juniors - Moins 21 ans (Filles et garçons) Toutes les séries simples et doubles + mixtes

Dimanche 10 janvier :

N.C.: Simples Dames et Messieurs

E: Simples Messieurs

D: Simples Dames et MessieursC: Simples Dames et MessieursB: Simples Dames et Messieurs

Dimanche 17 janvier:

N.C.: Doubles Dames et Messieurs + Mixte

E: Doubles Messieurs

D: Doubles Dames et Messieurs + Mixte
C: Doubles Dames et Messieurs + Mixte
B: Doubles Dames et Messieurs + Mixte

Articles des règlements sportifs concernant les inscriptions aux Championnats Provinciaux.

Sous-section 3 Championnats provinciaux

- Art. D.1.3.01. Dans toutes les épreuves énumérées dans le chapitre des championnats individuels des Règlements Sportifs de la F.R.B.T.T., sauf en série A, les C.P. organisent chaque année, aux dates fixées dans le calendrier national, les championnats de leur province.
- Art. D.1.3.02. En fonction des modalités reprises dans des Règlements Sportifs de la F.R.B.T.T., les championnats individuels provinciaux peuvent servir également d'épreuves éliminatoires qualificatives pour les championnats individuels nationaux dans les séries énumérées tant en simple qu'en double et en double mixte.
- Art. D.1.3.03. Les championnats individuels provinciaux en simples servent également d'épreuves éliminatoires qualificatives pour les championnats individuels de l'AFTT.
- Art. D.1.3.04. Les C.P. organisent également des championnats provinciaux individuels de non classés en simple, en double et en double mixte, tant pour les messieurs que pour les dames.
- Art. D.1.3.05. En simple, les joueurs non classés peuvent s'inscrire, soit dans la série non classés, soit dans la série immédiatement supérieure.
- Art. D.1.3.06. En double, une équipe composée de deux joueurs non classés peut s'inscrire, soit

dans la série non classés, soit dans la série immédiatement supérieure.

Section 2 Formule

Art. D.2.1. Toutes les séries de simples, de doubles et de catégorie d'âge se déroulent par élimination directe en trois sets gagnants.

Art. D.2.1. Poules

Les différentes séries Vétérans/Aînées peuvent éventuellement comporter un tour préliminaire en poules pour étoffer la compétition.

Les championnats individuels de l'AFTT peuvent éventuellement comporter un tour préliminaire en poules pour étoffé la compétition.

Toute décision à prendre en la matière appartient au J.A. et n'est pas susceptible d'appel.

Section 3 Élaboration des tableaux

Art. D.3.1. Responsables

§1^{er} Pour les championnats AFTT, les tableaux de toutes les séries sont établis à l'avance par la CSF en présence du juge-arbitre.

§2 Pour les championnats provinciaux, les tableaux sont établis au niveau de chaque province, sous l'égide du CP concerné.

Art. D.3.1. Pour les toutes les séries de simple, les règles suivantes sont d'application :

- 1° S'il est qualifié pour l'épreuve en question, le joueur victorieux lors du championnat de la même série de la saison précédente est placé d'office au numéro 1;
- 2° Aux places suivantes, sont placés successivement tout d'abord les joueurs dont le classement porte un indice "0", puis les joueurs dont le classement individuel comporte un indice "2" et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les joueurs aient été placés ;
- 3° les joueurs d'une même province doivent être répartis le plus harmonieusement possible dans les huitième, quart et demi tableaux ;
- 4° les joueurs d'un même club doivent être répartis le plus harmonieusement possible dans les huitième, quart et demi tableaux ;

Art. D.3.1. Pour toutes les séries de doubles, les règles suivantes sont d'application :

- 1° Pour toutes les séries, le juge-arbitre établit une liste des paires classées dans l'ordre déterminé sur base du tableau handicap (total des points handicap des deux joueurs par rapport à un joueur N.C.);
- 2° En cas d'égalité de pareil classement, l'avantage est accordé à la paire comportant le

- joueur ayant le meilleur classement individuel. En cas d'égalité absolue, l'ordre est déterminé par tirage au sort;
- 3° Si elle est qualifiée pour l'épreuve en question, la paire victorieuse lors du championnat de la même série lors de la saison précédente, est placée d'office en numéro 1;
- 4° En cas de non-participation de cette paire, la paire occupant la meilleure place dans la liste dont question au 1° est placée en numéro 1;
- 5° En numéro 2, est ensuite placée la paire la mieux classée parmi les paires restantes, à la liste précitée;
- 6° Sont ensuite classées par tirage au sort aux numéros 3 ou 4, les deux paires les mieux classées parmi les autres paires restantes dans la liste précitée;
- 7° Les paires restantes sont ensuite placées aux places suivantes dans l'ordre dans lequel elles apparaissent à la liste précitée.

Section 4 Arbitrage

Art. D.4.1. Le joueur gagnant remet la feuille de match au

juge-arbitre. Il est responsable de l'exactitude

du résultat inscrit.

Ensuite il porte la feuille du match suivant à la table où vient de se dérouler son match.

Le perdant qui prend sciemment la place du vainqueur sera disqualifié par le jugearbitre dès que la substitution sera constatée.

Il n'existe pas de recours contre la décision du juge-arbitre.

- Art. D.2.1, Le joueur perdant est tenu de conserver la balle et de rester à la table pour y arbitrer le match suivant, sauf avis contraire du juge-arbitre.
- Art. D.3.1. En cas de non-respect de l'Art. D.4.1 et l'Art. D.4.2, le joueur concerné sera convoqué devant le (la) comité (commission) compétent(e) pour y être jugé.

Une suspension éventuelle ne pourra cependant s'appliquer qu'aux compétitions individuelles. En tout état de cause une amende sera appliquée.

CHAMPIONNATS PROVINCIAUX NAMUROIS 2016 FORMULAIRE D'INSCRIPTION EN SIMPLES - (EN MAJUSCULES) **INDICE N** CLUB: H/F Nbre Abrégé Nom et Prénom Clas. Date de Série Série naissance d'âge clas. ٧.. POU PRE MIN CAD JUN -21 NC Ε D C В 5€ INSCRIPTIONS **TOTAL** SEUL CE DOCUMENT REMPLI ET ENVOYE PAR MAIL CHEZ M. PHILIPPE WINAND SERA PRIS EN COMPTE piwi5100@gmail.com

CHAMPIONNATS PROVINCIAUX NAMUROIS 2016 FORMULAIRE D'INSCRIPTION EN DOUBLE ET EN DOUBLE MIXTE - (EN MAJUSCULES) CLUB: H/F Nbre JOUEUR Clas. JOUEUR OU JOUEUSE Clas. Indice club Série Série Abrégé Nom et Prénom Nom et Prénom Joueur(se) d'âge clas. ٧.. PRE MIN CAD JUN -21 NC Ε D C В INSCRIPTIONS 8€ 0€ SEUL CE DOCUMENT REMPLI ET ENVOYE PAR MAIL CHEZ M. PHILIPPE WINAND SERA PRIS EN COMPTE piwi5100@gmail.com

MASTERS (M) NAMUROIS SAISON 2015-2016

M 01 DIMANCHE 23 AOUT 2015: VILLERS-PROMOTION (Série C)

Contact : SOUMOY Christophe Tél. : 081/51.26.24

M 02 SAMEDI 29 AOUT 2015 : TT SMS (Série C)

Contact: PARMENTIER Gérard Tél.: 071/78.73.77 - GSM: 0475/69.62.68

M 02 DIMANCHE 30 AOUT 2015 : T.T. BUNNY (Série C)

Contact: MARBEHANT Patrick

M 04 SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2015 : HAYON EBS (Série B)

Contact: VOINOT Patrick GSM: 0472/45.71.75

M 05 DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2015 : T.T. LEUZE 65 (Série C) Contact : THOMAS Arthur Tél. : 081/65.74.05 – GSM : 0476/38.50.02

M 06 DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2015 : LIGNY (Série C)

Contact: TOUBEAU Grégory GSM: 0494/43.99.91

M 07 DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2015: PPC PATRIA BEAURAING (Série C)

Contact: PITQUIN Jérôme

M 08 <u>DIMANCHE 4 OCTOBRE 2015 : CTT CORENNE (Série C)</u> Contact : DECAMP André Tél. : 071/71.21.74 – GSM : 0496/41.58.62

M 09 <u>DIMANCHE 25 OCTOBRE 2015 : TTSM JAMBES (Série C)</u> Contact : WINAND Philippe Tél. : 081/30.71.67 – GSM : 0476/64.51.51

M 19 DIMANCHE 19 MARS 2016 : MALONNE (Série B) DATE MODIFIEE

Contact: WARNY Christian

M 10 MERCREDI 11 NOVEMBRE 2015 : CTT ROUILLON (Série C)

Contact: DUMONT Benoît Tél./Fax: 081/46.09.89

M 11 DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2015 : TTC HAVELANGE (Série C)

Contact: ALEXANDRE Pascal GSM: 0479/21.49.70

M 12 DIMANCHE 24 JANVIER 2016 : PALETTE GEMBLOUX (Série C)

Contact: JACOB Sébastien GSM: 0472/29.55.44

M 13 DIMANCHE 31 JANVIER 2016 : TT RHISNES (Série C)

Contact: ROBAYE Sébastien Tél.: 0478/78.01.16

M 14 DIMANCHE 7 FEVRIER 2016 : SOMZEE (Série C)

Contact: CHEVALIER Marc Tél.: 071/21.67.63

M 15 SAMEDI 13 FEVRIER 2016 : CHAMP D'EN HAUT (Série B)

Contact: PETIT Patrick Tél.: 0498/49.39.78

M 16 DIMANCHE 28 FEVRIER 2016 : LE PING BURNOT (Série C)

Contact: TOUSSAINT Jean GSM: 0477/37.68.59

M 17 <u>DIMANCHE 6 MARS 2016 : T.T. VEDRINAMUR (Série B)</u> Contact : LAFORGE Eli Tél.: 081/21.16.07 – GSM: 0475/54.12.19

M 18 DIMANCHE 13 MARS 2016: TTSC MOUSTIER (Série C)

Contact: QUERTINMONT Rudi GSM: 0494/67.37.54

M 20 SAMEDI 26 MARS 2016 : PROFONDEVILLE (Série B) Contact : FAVEREAUX Jean-Claude GSM: 0474/43.43.08

DIMANCHE 17 AVRIL 2016

Journée finale des 17ème MASTERS Namurois sera organisée par le club du TTC HAVELANGE

Seront qualifiés pour cette compétition : les 8 premiers classés en catégorie NC-E6/E4-E2/E0-D6/D4-D2/D0-C affilié(e)s à un club de la province de Namur. En cas de désistement annoncé, les classés suivants seront repêchés.

MODE DE QUALIFICATION POUR LA JOURNEE FINALE DES MASTERS NAMUROIS

Seront qualifiés pour cette compétition :

Les 8 premiers classés (messieurs et dames avec leur classement homme) affiliés en province de Namur dans les catégories :

- NC
- E6 / E4
- E2 / E0
- D6 / D4
- D2 / D0
- C

Présence obligatoire à la finale :

Un mail avec les qualifiés sera envoyé via la liste info de la province. Les joueurs qualifiés doivent confirmer, le plus rapidement possible, leur présence par mail soit eux-mêmes, soit via leur secrétaire de club à Frédéric GRANDJEAN. Sans réception d'une confirmation de la présence 96h avant la compétition, le classé suivant sera automatiquement repêché.

L'absence non prévenue 48h avant la compétition sera sanctionnée d'une amende de 30 €

Mode de qualification :

- 1. Chaque participation effective à un tournoi rapportera **5 points** à chaque joueur.
- 2. Chaque victoire (en poule ou en tableau final) rapportera un point supplémentaire.
- 3. Un bonus sera attribué suivant la place obtenue :

♦ ¼ finaliste : **1 point**.

♦ ½ finaliste : 2 points.

• Finaliste : 3 points.

♦ Vainqueur : 5 points.

- 4. Seuls les **12 meilleurs résultats** seront retenus pour le classement final.
- 5. Pour être repris dans le classement final, un joueur devra participer à un **minimum de 5 Masters**.

Classement:

Il sera tenu à jour par Monsieur Frédéric Grandjean et publié régulièrement sur le site de la province.

Pour toute réclamation ou renseignement complémentaire sur les Masters, vous pouvez contacter les responsables provinciaux :

Monsieur Frédéric GRANDJEAN

Rue des Nobles, 74 5003 SAINT MARC

GSM: 0485 / 40 87 39

E-mail: freddddo@hotmail.com

Monsieur Pascal NOEL (suppléant) Rue Saint Roch, 43

> 5670 NISMES GSM: 0473 / 29 37 51

E-mail: pascal.noel.cpn@gmail.com

		EBS		
Serie nc	Nom	Club	Classement	Place
	Burhenne Geoffrey	T.T. SMS	Nc No	1
	Houyoux Coralie Bigneron Estelle	Bossiere T.T. SMS	Nc Nc	2
Serie E6/E4				
Jene 10/14	Delsart Laurine	REP Nivelles	E6	1
	Gander Kye Ja	Rail	E4	2
	Lorand Elisa	EBS	E6	3
Serie E2/E0				
	Broze Julien	Floreffe	E0	1
	Lardinois Candice Lorand Emilie	EBS EBS	E2 E2	2
	Cartiaux Freddy	Floreffe	EO	4
	cartiaax i ready	riorene	20	•
Serie D6/D4				
	Tran-Huu Daniel	Bosquet	D4	1
	Mauro Matteo Mandelaire Vence	Thuin EBS	E0 D6	2
	Lindeman Jhonathan	T.T. SMS	D0 D4	4
Serie D2/D0				
	Mauro Nicolas	Thuin	D0	1
	Strobbe Antoine	Thuin	D0	2
	Delsart Thomas Hubert Bastien	Rep Nivelles Jemclub	D2 D0	3
	Hubert Bustlett	Jemelab	DO	7
Serie C				
	Potemberg Thomas	Flawines	C0	1
	Grandjean Frédéric	Andoy	C0	2
	Dubois Quentin Goelen Cedric	Floreffe Bosquet	D2 C2	3
	doelen cedne	bosquet	CZ	7
Serie B	Potemberg Thomas	Flawines	CO	1
	Coppee Xavier	Thuin	B6	2
	Schweizer Joffrey	EBS	B6	3
Serie B specia	al			
	Saudemont Robin	EBS	В0	1
	Boutet Arnaud	EBS	B6	2
	Schweizer Joffrey	EBS	B6	3
	Coppee Xavier	Thuin	B6	4

TT SMS

29-08-15

serie nc	Nom	Club	Classement	Place	
	Burhenne Geoffrey	T.T. SMS	Nc		1
	Genee Christophe	T.T. SMS	Nc		2
	Genard Florian	Rouillon	Nc		3
	Dumont Maelle	Flawines	Nc		4
Serie E6/E4					
	Hunteansivio Attila	T.T. SMS	E4		1
	Grabeck Thierry	Mickey	E4		2
	Genee Gilbert	T.T. SMS	E4		3
	defice differe	111.51115	2.		J
Serie E2/E0					
30110 22, 23	Screus Jim	Alken	E0		1
	Lemoine Quentin	Exelsior	EO		2
	Hunteansivio Attila	T.T. SMS	E4		3
	Broze Julien	Floreffe	EO		4
	Broze Julien	riorene	LU		4
Serie D6/D4					
,	Lindeman Jhonathan	T.T. SMS	D4		1
	Tran-Huu Daniel	Bosquet	D4		2
	Broze Julien	Floreffe	EO		3
	Lemoine Quentin	Exelsior	EO		4
	•				
Serie D2/D0					
	Delsart Thomas	Rep Nivelles	D2		1
	Dubois Quentin	Floreffe	D2		2
	Lindeman Jhonathan	T.T. SMS	D4		3
	Tran-Huu Daniel	Bosquet	D4		4
Serie C	Potemberg Thomas	Flawines	CO		1
	Goelen Cedric	Bosquet	C2		2
	Debetencourt Alain	Bosquet	C2		3
	Debetericourt Alain	bosquet	CZ		3
Serie C Spe	Potemberg Thomas	Flawines	CO		1
	Noumweiller Stephen	Moustier	C0		2
	Rossome Julien	EBS	C6		3
	Collard Jean-Marie	EBS	C4		4

Bunny Chapois

30-08-15

serie nc	Nom	Club	Classement	Place	
	Genard Florian Piraux Emma Gregoire Kimberley	Rouillon Gedinne Gedinne	Nc Nc Nc		1 2 3
Sorio EG/EA					
Serie E6/E4	Weron Marvin	Bunny	E6		1
	Laffut Sandrine	Gedinne	E6		2
	Belot Emelyne	Gedinne	E6		3
	Liegeois Owen	Dinant	E4		4
	5				
Serie E2/E0					
	Cartiaux Freddy	Floreffe	EO		1
	Herman Olivier	Rouillon	EO		2
	Depaepe Daniel	Gent	EO		3
	Labrique Mattias	rouillon	E0		4
Caria DC/D4					
Serie D6/D4	Diotors Panhaol	Champ d'on hau	r: D4		1
	Pieters Raphael	Champ d'en hau Dinant	D6		2
	Liegois Johnny Cartiaux Freddy	Floreffe	EO		3
	Baufays David	Spontin	D4		3 4
	Dadiays David	эропш	DŦ		7
Serie D2/D0					
•	Hubert Bastien	Jemclub	D0		1
	Rousseau Jerome	Mazy-Spy	D0		2
	Vandermeulen Alain	Buny	D0		3
	Harmegnies yvan	Beauraing	D0		4
Serie C	5	-1	00		
	Bouchat Nicolas	Florennes	C6		1
	Potemberg Thomas	Flawines	CO		2
	Harmegnies yvan	Beauraing	D0		3
	Goelen Cedric	Bosquet	C2		4
Serie C Spe	Potemberg Thomas	Flawines	CO		1
	Nellissens Jean-Marc	Dolembreux	C6		2
	Goelen Cedric	Bosquet	C2		3
	Debettencourt Alain	Bosquet	C4		4

Villers Promotion

23-08-15

serie nc	Nom	Club	Classement	Place	
	Genee Christophe	N047	Nc		1
	Genart Florian	N068	Nc		2
	Piraux Emma	N182	Nc		3
					J
Serie E6/E4					
	Schouppe Renaud	N36	E4		1
	Pierron julien	N170	E4		2
	Leclercq Thierry	N158	E6		3
	Delacolette Roland	N170	E6		4
Serie E2/E0					
	Lemoine Quentin	H99	EO		1
	Maes Kenny	A130	E0		2
	Screurs Jim	LK100	E0		3
	Delsart Mathis	BBW118	EO		4
	Delisare Macinis	5511110			•
Serie D6/D4					
•	Maes Kenny	A130	E0		1
	Pandolfi Alexandre	N153	D6		2
	Bufalino Mathias	A130	EO		3
	Screurs Jim	LK100	EO		4
Serie D2/D0					
	Delsart Thomas	BBW118	D2		1
	Hubert Bastien	N36	D0		2
	Henriette Maxence	BBW289	D0		3
	Bombeeck Dirk	OVL102	D2		4
Serie C					
	Duponcelle Alain	BBW321	C0		1
	Noumweiller Stephen	N52	C0		2
	Potenbergh Thomas	N210	C0		3
	Bresciani Olivier	N034	C2		4
Comic C C :	Detaula and The con-	N210	60		4
Serie C Spe	Potenbergh Thomas	N210	CO		1
	Duponcelle Alain	BBW321	CO		2
	Noumweiller Stephen	N52	CO		3
	Sporcq Laurent	H041	C2		4

16 ième MASTER NAMUROIS TOURNOI DE T.T.S.M. JAMBES

Date: dimanche 25 octobre 2015

Local: Rue du Trèfle 3

5100 Jambes

Horaire: - 09 h 00 : Série E6/E4

- 10 h 30 : Série D6/D4- 12 h 00 : Série NC- 13 h 00 : Série E2/E0

- 14 h 30 : Série D2/D0

- 15 h 30 : Série C spécial (pas de poules)

- 17 h 00 : Série C

Inscriptions:

Philippe WINAND

Avenue de la Sauge, 13

5100 Jambes

GSM: 0476/645.151

E-mail: piwi5100@gmail.com

Inscriptions jusqu'au jeudi 22 octobre 2015

Tarif Master: 3,00 € par série

Petite restauration assurée toute la journée.

CENTRE NAMUROIS DES SPORTS

CAFETERIA

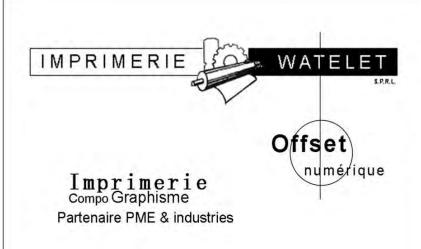
Gérants : Ronald et Michaël Petite restauration

SALLE POUR RECEPTION ET BANQUET (200 Couverts)

POSSIBILITE DE TOUTE ORGANISATION

ORGANISATIONS PONGISTES
DU COMITÉ PROVINCIAL NAMUROIS

AVENUE DE TABORA, 21 - 5000 NAMUR TEL: 081/73.32.47



Rue de la Basse-Sambre, 10 - B 5060 ARSIMONT (SAMBREVILLE)

Tél. 071/77.35.09 • Fax. 071/77.45.92

E-mail : imprimerie.watelet@skvnet.be

E-mail: imprimerie.watelet@skynet.be





TENNIS DE TABLE

NAMUR

Chaussée de Waterloo, 314 5002 Saint-Servais

vous découvrirez un choix exceptionnel!

un éventail incomparable dans les plus grandes marques!

PARTENAIRE OFFICIEL DE LA PROVINCE DE NAMUR

NOS AUTRES POINTS DE VENTE :

3poneta

LIÈGE 04/234.61.64 BRUXELLES 02/660.49.54 **VERVIERS 087/22.05.73** CHARLEROI 071/30.36.80 NAMUR 081/73.39.04 ANTWERPEN 03/541,30,28 **RACHECOURT 0495/61.23.46**



TENNIS DE TABLE

www.dandoy-sports.com

E-mail: info@dandoy-sports.com

Siège social : Zoning de Biron, Allée des Artisans, 5 - 5590 Ciney Tél. 083/21.35.64 - Fax 083/21.68.62